

PROCEDURE DSN

1) La DSN mensuelle

Tous les mois, vous devez transmettre une DSN phase 3 qui contient :

- Vos cotisations Urssaf ;
- Vos cotisations Retraite ;
- Vos cotisations Mutuelle ;
- Vos cotisations Prévoyance ;
- Vos cotisations Congés spectacle ;
- Vos certificats emplois Congés spectacle.

Toutes ces obligations sont réalisées en une seule étape → La D.S.N. Phase 3

Voici les différentes déclarations que vous pouvez être amené à faire :

1. La déclaration DSN phase 3

Cette déclaration est à faire tous les mois. La date limite de déclaration dépend de votre date de déclaration URSSAF (le 5 ou le 15 du mois suivant)

- Onglet **Déclaration**
- Module **DSN phase 3 (2017)**
- Double cliquez sur la déclaration concernée
- Allez sur l'onglet **Déclaration** : cliquez sur **Calcul** pour lancer le calcul de la DSN
- Un message apparaît quand les calculs sont terminés, cliquez sur **OK**
- Vous devez vérifier que les montants indiqués sur cet onglet correspondent aux montants des états des déclarations (zone montants déclarés / montants payés / vérif état des décla.)
- Allez sur l'onglet **Versements aux organismes** : vérifiez que l'ensemble de vos paiements sont présents et qu'ils correspondent au premier onglet déclaration
- Allez sur l'onglet **Bordereaux Urssaf** afin de voir si votre bordereau est bien repris ainsi que les cotisations agrégées (nous vous demandons de vérifier la présence des informations)
- Allez sur l'onglet **Récap de la cotisation individuelle** : vous devez vérifier que les montants correspondent l'onglet déclaration de votre DSN
- Vous devez ensuite générer votre fichier en allant sur l'onglet **Génération du fichier** et cliquer sur fichier Edi.

Il ne vous reste plus qu'à déposer votre fichier sur Net Entreprise dans la partie **DSN régime général**.

2. La déclaration DSN à néant

Cette déclaration substitue la déclaration DSN phase 3 quand vous n'avez aucun salaire sur le mois.

- Onglet **Déclaration**
- Module **DSN phase 3 (2017)**
- Double cliquez sur la déclaration concernée
- Allez sur l'onglet **Déclaration** : cliquez sur **Calcul** pour lancer le calcul de la DSN
- Allez sur l'onglet **Infos logiciel** : type envoi_008 = **02** – envoi néant
- Allez sur l'onglet **Réf déclaration** : Type de déclaration_002 = **02** – déclaration normale néant
- Allez sur l'onglet **Versements aux organismes** : cliquez sur l'ensemble des versements, puis cliquez sur **supprime –** (en haut)



Attention : Ne cliquez surtout pas sur la poubelle en bas de la page sinon cela vous supprime votre déclaration. Dans ce cas, vous devez cliquer sur action / ouverture des déclarations de l'année pour recréer votre déclaration supprimée à tort.

3. La déclaration DSN annule et remplace

Cette déclaration permet de remplacer un dépôt précédent (dans la limite de la date d'éligibilité de la déclaration (au 5 ou au 15 du mois suivant le mois concernant la déclaration)).

- Onglet **Déclaration**
- Module **DSN phase 3 (2017)**
- Double cliquez sur la déclaration concernée
- Allez sur l'onglet **Déclaration** : cliquez sur **Calcul** pour lancer le calcul de la DSN
- Allez sur l'onglet **Réf déclaration** :
- Type de déclaration_002 = **03** – déclaration annule et remplace intégral
- N° ordre_004 = **2**
- Identifiant de la déclaration annule et remplace_006 = **1**
- Attention, vous devez effectuer les mêmes vérifications que pour une DSN phase 3
- Vous devez ensuite générer votre fichier en allant sur l'onglet **Génération du fichier** et cliquer sur fichier Edi.

2) Les DSN événementielles

A chaque survenance d'événement vous devez transmettre une DSN événementielle dans les 5 jours ouvrés.
En fin de mois pour les absences maladie avec subrogation.

1. La déclaration DSN événementielle arrêt de travail

Vous devez tout d'abord saisir l'absence dans la fiche salariée sans oublier de renseigner le complément DSN (voir documentation en ligne sur notre site internet).

- Onglet **Déclaration**
- Module **DSN phase 3 (2017)**
- Cliquez sur le bouton Action, génération événement arrêt maladie
- Mettez en surbrillance la déclaration
- Cliquez sur fichier DSN

Il ne vous reste plus qu'à déposer votre fichier sur Net Entreprise dans la partie **DSN régime général**.

2. La déclaration DSN événementielle fin de contrat de travail

Vous devez tout d'abord mettre à jour le contrat de travail dans la fiche salariée sans oublier de renseigner la partie complément STC (voir documentation en ligne sur notre site internet).

- Onglet **Déclaration**
- Module **DSN phase 3 (2017)**
- Cliquez sur le bouton Action, génération événement fin de contrat de travail
- Mettez en surbrillance la déclaration
- Cliquez sur fichier DSN

Il ne vous reste plus qu'à déposer votre fichier sur Net Entreprise dans la partie **DSN régime général**.

3. La déclaration DSN événementielle reprise anticipée

Vous devez tout d'abord modifier l'absence qui concerne la reprise anticipée dans la fiche salariée sans oublier de renseigner le complément DSN (voir documentation en ligne sur notre site internet).

- Onglet **Déclaration**
- Module **DSN phase 3 (2017)**
- Cliquez sur le bouton Action, génération événement fin de contrat de travail
- Mettez en surbrillance la déclaration
- Cliquez sur fichier DSN

Il ne vous reste plus qu'à déposer votre fichier sur Net Entreprise dans la partie **DSN régime général**.